



## BIP SÉRÉNITÉ

**Téléassistance Bip Tranquille**  
*Des solutions adaptées à chaque situation*



### Pour qui :

personnes présentant  
des troubles cognitifs

### Composition :

une montre étanche  
avec fermeture sécurisée,  
géolocalisation et alerte  
automatique en cas de  
sortie d'une zone de vie  
définie

### Utilisation :

à domicile  
et en extérieur



Diamètre 46 mm, épaisseur 13,9 mm, poids 45g

# Mes revenus, mon tarif

Revenu annuel de référence <sup>1</sup>	Abonnement mensuel	Crédit d'impôt de 50% déduit <sup>2</sup>
A de 0 à 5 500 €	50,90 €	25,45 €
B de 5 501 à 10 500 €	55,90 €	27,95 €
C au-dessus de 10 500 €	59,90 €	29,95 €

Frais de mise en route : 50,00 €

## Services et options complémentaires



Coffre à clés  
39,00 €  
l'unité (vente)



Le système Bip Sérénité est un dispositif automatique en cas de sortie de zone prédefinie autour du domicile.

Il s'agit d'un complément pour les personnes susceptibles de se perdre, mais ne se substitue pas à la présence quotidienne d'un aidant référent.

**Nous contacter**  
**03 84 86 27 99**

biptranquille.jura@abrapa.asso.fr

<sup>1</sup> Sur la base de l'avis d'imposition : revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts. <sup>2</sup> Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts. TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts).

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.